

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 décembre 2011 à 19 h  
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement  
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**CA11 30 12 0415**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 10

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**Madame la mairesse Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue à ses collègues et aux citoyens présents.

**Madame Rouleau** souhaite rappeler aux citoyens que lors des opérations de déneigement, la collaboration de tous est primordiale pour faciliter le travail de l'équipe de la Direction des travaux publics. Dès le début de la saison hivernale, le déneigement devient une priorité pour l'arrondissement afin que les déplacements sur la voie publique se fassent de manière sécuritaire. Toujours sur le sujet de la neige, madame Rouleau mentionne qu'en janvier 2011, l'arrondissement adoptait le *Règlement sur le déneigement* qui stipule que les entrepreneurs en déneigement et les citoyens doivent détenir un permis de déneigement par véhicule routier utilisé pour les travaux de déneigement. On peut se procurer ce permis au comptoir des permis et des inspections au bureau d'arrondissement. Les principales dispositions de ce règlement visent notamment à assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements sur la voie publique.

**Madame Rouleau** poursuit en signalant que dès janvier 2012, la programmation culturelle hiver-printemps 2012 sera accessible en quelques clics sur le site Web de l'arrondissement, mais ne sera plus distribuée de porte en porte. La version imprimée de cette programmation sera cependant accessible dans les installations municipales dont les maisons de la culture, les centres communautaires et récréatifs, les bureaux Accès Montréal et les centres sportifs. Une campagne de communication sera mise en place dès janvier pour promouvoir la programmation culturelle incluant le Web, 40 panneaux de rue, la chronique municipale, les articles dans les journaux locaux, les affiches dans les installations municipales et dans le Cyberbulletin. À cet effet, **madame Rouleau** invite les citoyens à s'abonner au Cyberbulletin directement sur le site Internet ou en s'adressant, après la séance, à la chargée de communication madame Mélanie Adam.

Par ailleurs, **madame Rouleau** mentionne que la campagne de verdissement industriel qui vise à encourager les industries, les entreprises et propriétaires fonciers à planter des arbres, à verdir et embellir leur terrain, a été mise de l'avant pour contrer les îlots de chaleur urbain, verdir et embellir les

secteurs industriels de l'Est de l'île. **Madame Rouleau** tient à remercier les entreprises qui ont adhéré au programme de verdissement et qui ont permis de dépasser l'objectif de plantations fixé au départ. La campagne 2011 a connu un vif succès avec plus de 1 100 entreprises de l'Est qui ont été sensibilisés. Au total 407 arbres ont été plantés dont 272 dans notre arrondissement. L'arrondissement a également planté 34 arbres dans le secteur industriel situé sur le boulevard du Tricentenaire entre la voie de desserte et la rue Sherbrooke. Ce projet a été réalisé dans le cadre du programme Ma rue, mes arbres TD, grâce à la collaboration de la SODEC et de plusieurs partenaires communautaires. En terminant, **madame Rouleau** souhaite à tous un beau temps des fêtes en famille.

ADOPTÉ

10.01

---

**CA11 30 12 0416**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2011 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA11 30 12 0417**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**Quinze citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Plusieurs interventions et commentaires défavorables relativement au projet de la Résolution numéro PP-68 portant sur le projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 48 appartements au 7780, boulevard Gouin Est à Rivière-des-Prairies, suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 30 novembre 2011. Deux citoyens déposent une pétition de 174 signatures à cet effet. Questionnement sur la qualité des personnes habiles à voter pour des résidants demeurant à proximité du secteur concerné;

Demande pour l'installation d'un arrêt à l'angle de la 27<sup>e</sup> Avenue et de la rue Pierre-Maguet, pour des raisons de vitesse excessive et de circulation de transit;

Félicitations formulées par le représentant de la Corporation de développement communautaire à l'intention de la Division de la culture, des bibliothèques et de l'expertise pour la concertation avec les organismes communautaires portant sur les activités de la maison de la culture et des bibliothèques;

Remerciements adressés à la Direction des travaux publics pour le nettoyage du tournebride situé à l'extrémité de la 52<sup>e</sup> Avenue;

Demande concernant la raison pour laquelle la limite de vitesse de la voie de service de l'autoroute 25 est de 50 km/h et suggestion d'augmenter minimalement la limite de vitesse à 60 km/h;

Demande pour permettre, au feu de circulation, le virage en double pour tourner vers le sud sur la voie de service de l'autoroute 25 en provenance du boulevard Maurice-Duplessis, direction ouest, et suggestion de modifier le terre-plein à cette intersection pour faciliter ledit virage en double souhaité;

Plusieurs interventions et commentaires négatifs exprimés sur la nouvelle réglementation de l'arrondissement portant sur le contrôle des chiens et autres animaux, car de nombreuses dispositions souhaitées ayant trait à la stérilisation, au comportement des animaux et au traitement des chiens et autres animaux n'y figurent pas. Les intervenants auraient aimé être consultés avant l'adoption dudit règlement qui est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance;

Commentaires défavorables et oppositions formulés, suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 30 novembre 2011, concernant la procédure réglementaire de modification au Plan d'urbanisme et au Règlement de zonage demandée par le promoteur visant la propriété, où se trouve le siège social de l'entreprise, située au 11011, boulevard Maurice-Duplessis dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Commentaire favorable à l'éventuelle réforme des commissions scolaires et propos sur les punaises de lit.

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** informe l'assistance que plus de soixante mémoires ont été déposés dans le cadre des travaux de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur les *Quartiers culturels*. Ces mémoires seront analysés en janvier et février 2012 et le rapport sera déposé par la suite. En terminant, **monsieur Déziel** souhaite à tous de Joyeuses fêtes.

**Madame la conseillère Maria Calderone** remercie les citoyens de leur présence. Elle mentionne qu'une aide financière est offerte dans le cadre du programme de retrait et de remplacement des poêles et foyers au bois sur l'île de Montréal. L'information est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal et les citoyens peuvent également s'adresser directement à elle. **Madame Calderone** souhaite à tous un joyeux Noël et une Bonne Année 2012.

**Monsieur le conseiller Mario Blanchet** en profite pour souhaiter aux citoyens un joyeux temps des fêtes entourés de leurs proches. Il mentionne que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le premier mardi de février 2012 et espère que les citoyens participeront en grand nombre.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** rappelle le tragique événement survenu le 6 décembre 1989 et le triste souvenir de ces jeunes victimes innocentes. En terminant, il souhaite à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année qui apportera paix, santé et joie de vivre.

**Madame la conseillère Caroline Bourgeois** tient aussi à souligner le triste anniversaire du 6 décembre qui est aussi connue comme la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* afin que personne n'oublie jamais la mort tragique de 14 jeunes femmes assassinées en 1989 à l'École polytechnique de Montréal pour la seule raison qu'elles étaient des femmes. De plus, l'abolition du registre des armes à feu est aussi source d'inquiétude. **Madame Bourgeois** poursuit son intervention en mentionnant que l'Office de consultation publique de Montréal mène une consultation dans les secteurs concernés par la future construction des usines de traitement de matières organiques. À cet effet, le site retenu pour l'Est de Montréal se situe près des boulevards Broadway et Henri-Bourassa à Montréal-Est. Récemment, Aéroports de Montréal a fait connaître son opposition au choix de la Ville de Montréal du site prévu dans l'ouest de l'île sur les terrains vacants situés à proximité de l'aéroport de Dorval pour des craintes reliées au « péril aviaire ». Les élus de l'arrondissement craignent notamment que toutes les matières organiques soient acheminées dans l'Est pour traitement, ce qui contrevient à l'équité territoriale annoncée du début par ce projet. En ce sens, une motion des élus de Vision Montréal a été déposée au conseil de ville à la séance de novembre dernier. **Madame Bourgeois** ajoute qu'elle est ouverte aux commentaires des citoyens à ce sujet. En terminant, elle se joint à ses collègues pour souhaiter, en ce temps des fêtes, bonheur et joie aux citoyens de l'arrondissement.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** rappelle qu'il faut faire preuve de civilité et ne pas entasser la neige sur les trottoirs, la chaussée, les débarcadères pour le transport adapté ou les zones de stationnement réservées aux personnes handicapées afin de ne pas nuire aux personnes à mobilité réduite qui utilisent une marchette ou un triporteur. **Madame Décarie** souhaite de Joyeuses Fêtes à tous.

En terminant, **la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau** réitère ses bons vœux pour la période des fêtes et invite les citoyens à profiter pleinement des sports d'hiver.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Trois requérants déposent pour fins d'étude par les membres du conseil, les documents suivants :

Dépôt, par monsieur Francon Mazzoriello d'une lettre demandant au conseil d'arrondissement l'installation d'un arrêt à l'angle de la 27<sup>e</sup> Avenue et de la rue Pierre-Maguet, pour des raisons de vitesse excessive et de circulation de transit.

Dépôt, par madame Linda Landry et monsieur Delzoppo, d'une pétition de 174 signatures mentionnant que les signataires sont en accord avec la décision défavorable du CCU, que les signataires sont contre le Projet PP-68 et demandent son retrait immédiat.

---

### CA11 30 12 0418

#### **APPROBATION - DISPOSITION DE GRÉ À GRÉ - ÉCHANGE TONDEUSE DE MARQUE TORO - LES PRODUITS TURF CARE CANADA LTÉE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la disposition de gré à gré de la tondeuse de marque Toro, autoportée 16', modèle 5910, matricule Ville 598-09288, en échange d'une tondeuse de marque Toro, autoportée 16', modèle 5910, du fournisseur « Les produits Turf Care Canada Ltée ».

ADOPTÉ

20.01 1110443012

---

### CA11 30 12 0419

#### **AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - 9176-7277 QUÉBEC INC. (GO CUBE.COM) - ENLÈVEMENT, TRANSPORT, ENTREPOSAGE, EXTERMINATION ET DESTRUCTION DES OBJETS ET EFFETS MOBILIERS DÉPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE LORS DE SAISIES OU DE PROCÉDURES D'EXPULSION DE DÉBITEURS - À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 - DURÉE D'UN (1) AN - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-TP11-05**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 63 006,30 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, l'extermination et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'expulsion de débiteurs sur le territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour une durée d'un (1) an;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la compagnie 9176 7277 Québec inc. (Go Cube.com) au montant de 63 006,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-TP11-05 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense telle que décrite au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1110493013

---

**CA11 30 12 0420**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - AUTO CAM 2000 (9096-1681 QUÉBEC INC.) - SERVICE DE REMORQUAGE SERVANT AU DÉPLACEMENT DES VÉHICULES LORS DES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT DE NEIGE / HIVER 2011-2012 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-TP11-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 89 135,13 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage servant au déplacement des véhicules lors des opérations de chargement de neige / hiver 2011-2012;

D'octroyer le contrat à la compagnie Auto Cam (9096-1681 Québec inc.) au montant de 89 135,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-TP11-04 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense telle que décrite au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1110493014

---

**CA11 30 12 0421**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DELSAN-AIM INC. - DÉCONSTRUCTION PARTIELLE, ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - MAISON DU CITOYEN (1043) - APPEL D'OFFRES RP-DSA11-004**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 183 245,80 \$, taxes incluses, pour la déconstruction partielle, l'enlèvement de l'amiante et la gestion environnementale des matières résiduelles à la maison du citoyen (1043), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à la firme Services Environnementaux Delsan-AIM inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 125 758,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-DSA11-004 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

**VOTE**

**Votent en faveur :** monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la mairesse Chantal Rouleau

**Votent contre :** monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

20.04 1111502010

---

**CA11 30 12 0422**

**AUTORISATION - PAIEMENT - LES CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE SITE DES PHASES 5 ET 6 - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal à la compagnie Les Constructions Fédérales inc., promoteur du projet Faubourg Pointe-aux-Prairies :

- d'une partie du coût des travaux d'infrastructures sur le site des parties 2 et 3 de la phase 5, représentant un montant de 162 593,12 \$ excluant les taxes (mesures transitoires);
- d'une partie du coût des travaux d'infrastructures sur le site de la partie 1 de la phase 6, représentant un montant de 544 639,05 \$ excluant les taxes (mesures transitoires);

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque de 707 232,17 \$ à la compagnie Les Constructions Fédérales inc.;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville Centrale.

ADOPTÉ

20.05 1114642011

---

**CA11 30 12 0423**

**AUTORISATION - PAIEMENT - 9136-2764 QUÉBEC INC.- PROJET RUISSEAU PINEL-BORSELLINO, PHASE 2, PARTIE 3 - RÉALISATION DE LA 2<sup>E</sup> COUCHE DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, SOUMISSIONS RP-ING07-22**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal à la compagnie 9136-2764 Québec inc. promoteur du projet Ruisseau Pinel Borsellino, d'une partie du coût des travaux d'infrastructures sur le site (mesures transitoires) des travaux réalisés en 2011, représentant un montant de 37 276,38 \$, excluant les taxes;

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque de 37 276,38 \$ à la compagnie 9136-2764 Québec inc.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville Centrale.

ADOPTÉ

20.06 1114642013

---

**CA11 30 12 0424**

**AUTORISATION - CONTINUITÉ DE PARTENARIAT - COORDINATION DES RÉSERVATIONS DES PLATEAUX SPORTIFS, SELON LES CONDITIONS ET MODALITÉS PRÉVUES À LA CONVENTION AVEC LA COMMISSION SPORTIVE DE MONTRÉAL-CONCORDIA INC. (C.S.M.C.) - APPROBATION DU VIREMENT DE CRÉDITS - ANNÉE 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser, conformément à l'application de l'article 85 de la charte de la Ville, la continuité de partenariat pour la coordination des réservations des plateaux sportifs, selon les conditions et modalités prévues à la convention avec la Commission sportive de Montréal-Concordia Inc. (C.S.M.C.) et d'approuver le virement de crédits de 4 000 \$ pour l'année 2012.

ADOPTÉ

20.07 1111346005

---

**CA11 30 12 0425**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - ÉQUIPE R.D.P. - PROGRAMMES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CLUB DE VACANCES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Équipe R.D.P., une contribution financière totale de 77 082 \$ pour les programmes Activités de loisirs et Club de vacances;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1104734006

---

**CA11 30 12 0426**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RELAIS DU BOUT - PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Centre communautaire le Relais du Bout, une contribution financière totale de 87 775 \$ pour les programmes Accueil et surveillance, Activités de loisirs, Club de vacances et Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1104761001

---

**CA11 30 12 0427**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, une contribution financière de 68 120 \$ pour le programme Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1104734008

---

**CA11 30 12 0428**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PROGRAMME INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2012 et d'accorder à cet effet, à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, une contribution financière de 10 920 \$ pour le soutien de la Table de développement social de Rivière-des-Prairies dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense de 10 920 \$ sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1103163004

---

**CA11 30 12 0429**

**APPROBATION - RECONDUCTION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL - ANNÉE 2012 - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la reconduction de la convention avec la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour une période de douze (12) mois, se terminant le 31 décembre 2012;



D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 33 629 \$;

D'octroyer une contribution financière de 57 720 \$ pour l'année 2012 pour maintenir l'offre de service dans le cadre du programme Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1101312004

---

**CA11 30 12 0430**

**APPROBATION - RECONDUCTION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - JEUNES EN MOUVEMENT DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la reconduction de la convention de partenariat avec Jeunes en mouvement de Pointe-aux-Trembles, pour une période de douze (12) mois, se terminant le 31 décembre 2012;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 1 890 \$;

D'octroyer une contribution financière totale de 47 953 \$ pour l'année 2012 pour maintenir l'offre de service dans le cadre du programme Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1101312005

---

**CA11 30 12 0431**

**APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION DU PROGRAMME ECO-QUARTIER - ANNÉE 2012**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 182 000 \$ à Éco de la Pointe-aux-Prairies pour une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2012, dans le cadre du programme Éco-quartier;

D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1114939012

---

**CA11 30 12 0432**

**APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles se terminant le 31 décembre 2013, ainsi que l'ajustement de la contribution de 2013, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'octroyer une contribution financière de 27 447 \$ pour l'année 2012 dans le cadre du programme Club sportif et activités physiques;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 29 250 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1112962001

---

**CA11 30 12 0433**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CENTRE COMMUNAUTAIRE LE PHARE - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Centre de promotion communautaire Le Phare inc., une contribution financière de 12 234 \$ pour le programme Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.16 1104761002

---

**CA11 30 12 0434**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles, une contribution financière de 5 066 \$ pour le programme Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.17 1104761003

---

**CA11 30 12 0435**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CLUB GYMNACENTRE INC. - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Club Gymnacentre inc., une contribution financière de 15 922 \$ pour le programme Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.18 1112971001

---

**CA11 30 12 0436**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - PROGRAMMES JEUNESSE ET CLUB DE VACANCES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, une contribution financière totale de 45 657 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances;

D'approuver le virement de crédit budgétaire 2012 au montant de 7 891 \$ à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.19 1101312006

---

**CA11 30 12 0437**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CDC DE LA POINTE, RÉGION EST DE MONTRÉAL - TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à la CDC de la Pointe, Région Est de Montréal, une contribution financière de 8 320 \$ pour le soutien de la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense de 8 320 \$ sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.20 1103163002

---

**CA11 30 12 0438**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES, CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES, ENTRETIEN SANITAIRE, TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEUR ET ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles une contribution financière totale de 503 731 \$ pour les programmes Accueil et surveillance, Activités de loisirs, Club de vacances, Club sportif et activités physiques, Entretien sanitaire et travaux d'entretien mineur ainsi que pour l'administration du Centre communautaire Roussin;

D'approuver le virement de crédit budgétaire 2012 au montant de 9 151 \$ à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.21 1091312004

---

**CA11 30 12 0439**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE.**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc., une contribution financière de 167 833 \$ pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine;

D'approuver le virement de crédit budgétaire 2012 au montant de 6 433 \$ à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.22 1091312006

---

**CA11 30 12 0440**

**APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - JEUNES EN MOUVEMENT DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROJETS « TOUT LE MONDE EN PARLE... DE SEXUALITÉ (PHASE V) » ET « LA VIE EN POÉSIE ...ATELIER SLAM » - PROGRAMME INTERVENTION DE MILIEU 2011, ISSUE DE L'ENTENTE VILLE-MICC**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Jeunes en Mouvement de Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 16 616 \$, non récurrente, pour une période de six mois, pour le projet « Tout le monde en parle ... de sexualité Phase V » et « La vie en poésie...atelier slam » pour l'année 2011-2012 qui s'inscrit dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, issue de l'entente Ville-MICC;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville de Montréal pour un montant de 6 812 \$ et par l'entente Ville-MICC pour un montant de 9 804\$ pour un montant total de 16 616 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ

20.23 1113163007

---

**CA11 30 12 0441**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, une contribution financière de 7 581 \$ pour le programme Club sportif et activités physiques;

D'approuver le virement de crédit budgétaire 2012 au montant de 4 081 \$ à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.24 1104561008

---

**CA11 30 12 0442**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2012 - CLUB AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (C.A.R.P.) - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2012 et d'octroyer à cet effet, à C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies), une contribution financière de 33 957 \$ pour le programme Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.25 1104561006

---

**CA11 30 12 0443**

**AUTORISATION - DÉMARCHES D'ACQUISITION - PORTION DU DOMAINE HYDRIQUE APPARTENANT À L'ÉTAT - SITUÉE ENTRE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES ET LES LOTS NUMÉROTÉS 1 279 384, 1 276 482, 1 276 483, 1 276 484, 3 302 208, 1 279 563, 1 278 246, 1 278 248, 1 276 488, 1 276 452 ET 1 278 278**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'entreprendre les démarches d'acquisition, à des fins publiques et non lucratives, d'une portion du domaine hydrique appartenant à l'État située entre la rivière des Prairies et les lots numérotés 1 279 384, 1 276 482, 1 276 483, 1 276 484, 3 302 208, 1 279 563, 1 278 246, 1 278 248, 1 276 488, 1 276 452 et 1 278 278 du cadastre du Québec, afin d'assurer la pérennité de la piste cyclable existante et les aménagements des parcs du-Chevalier-Cuivré et André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne;

DE mandater les Divisions concernées afin de procéder aux travaux prévus par les procédures d'acquisition d'une portion du domaine hydrique, établies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

DE prévoir à cette fin les fonds nécessaires.

ADOPTÉ

20.26 1113077015

---

**CA11 30 12 0444**

**APPROBATION - PROLONGATION - BAIL - FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-MARTHE - 12750, AVENUE FERNAND-GAUTHIER (8668) – 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Marthe, des locaux de 414,0 m<sup>2</sup> au sous-sol de l'immeuble situé au 12750, avenue Fernand-Gauthier (8668), pour une période de deux (2) ans a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2012, moyennant un loyer total de 37 965,00 \$ (non taxable), à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.27 1112716012

---

**CA11 30 12 0445**

**APPROBATION - MODIFICATION - BAIL - 7380, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS (8673) - PÉRIODE - 16 AOÛT 2011 AU 30 JUIN 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 2433-3692 Québec inc., pour une période de deux (2) ans, dix (10) mois et seize (16) jours, du 16 août 2011 au 30 juin 2014, des locaux additionnels d'une superficie de 83,53 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7380 boulevard Maurice-Duplessis, à des fins de bureaux, moyennant un loyer additionnel total de 71 366,89 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.28 1112716015

---

**CA11 30 12 0446**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC FRANÇOIS-VAILLANCOURT - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-11-PARC-91**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 640 058,42 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc François-Vaillancourt;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Transport et Excavation Mascouche inc. au montant de 588 808,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-11-PARC-91 (6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70,1754 % par la ville centrale, pour un montant de 449 163,56 \$ et à 29,8246 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 190 894,86 \$.

ADOPTÉ

20.29 1110443013

---

**CA11 30 12 0447**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 17 octobre 2011.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA11 30 12 0448**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 26 octobre 2011 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

---



**CA11 30 12 0449**

**ACCEPTATION - FOURNITURE DE SERVICE - CONSEIL MUNICIPAL - RÉALISATION DES TRAVAUX NÉCESSAIRES SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - PARACHÈVEMENT DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - ENTRE LA 71<sup>E</sup> AVENUE ET LE BOULEVARD ST-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accepter la fourniture de service du conseil municipal visant à réaliser les travaux nécessaires sur le réseau routier local dans le cadre du parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, entre la 71<sup>e</sup> Avenue et le boulevard St-Jean-Baptiste, en vertu de l'article 85 de la charte de Montréal et à cette fin, de poser tout acte requis à la réalisation de ces travaux.

Cette offre de service consiste à :

- préparer les appels d'offres et octroyer les contrats pour la réalisation des travaux d'infrastructures;
- mandater la CSEM, Hydro-Québec, Gaz Métro et les autres compagnies d'utilités publiques pour réaliser les travaux nécessaires;
- exécuter la surveillance des travaux ou de déléguer cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- prendre la maîtrise d'oeuvre d'une partie ou de la totalité des travaux ou de déléguer cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- prendre en charge la gestion des impacts durant les travaux;
- prendre toutes les autres décisions ou actions sur le réseau routier local nécessaires aux travaux de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis;

le tout, conditionnellement à l'approbation de la dite offre par le conseil municipal.

ADOPTÉ

30.03 1110826009

---

**CA11 30 12 0450**

**AUTORISATION - DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DÉSUETS - ENTENTE NUMÉRO 557215 INTERVENUE ENTRE L'ARRONDISSEMENT DE RDP-PAT ET L'ORGANISME « ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser la disposition d'équipements informatiques désuets ou en fin de vie utile à l'OPEQ (Organisme pour les écoles du Québec) qui s'engage à les remettre à neuf et de les redistribuer ou de les éliminer en respect des lois environnementales.

ADOPTÉ

30.04 1114230013

---

**CA11 30 12 0451**

**AUTORISATION - MAJORATION DES COÛTS - IMPLANTATION DES CORRIDORS SCOLAIRES - ACHAT ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - AUTORISATION DU VIREMENT DE CRÉDIT.**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 397,48 \$ (aucune taxe applicable) afin d'acquitter les frais supplémentaires de l'estimation initiale de 97 500,00 \$ et de finaliser le projet d'implantation des corridors scolaires;

D'accorder à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le montant de 2 397,48 \$ (aucune taxe applicable), majorant ainsi le montant total de 97 500,00 \$ à 99 897,48 \$ (aucune taxe applicable);

D'affecter les surplus de l'arrondissement pour un montant de 2 397,48 \$ et autoriser le virement de crédit à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1112726007

---

**CA11 30 12 0452**

**ADOPTION - RÉOLUTION DÉTERMINANT LE CHOIX DES LIEUX POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter une résolution désignant les lieux où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2012;

DE désigner, à cette fin, le Centre Roussin pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 7 février, 3 avril, 5 juin, 4 septembre et 6 novembre 2012;

DE désigner le Centre récréatif Rivière-des-Prairies pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 6 mars, 1<sup>er</sup> mai, 3 juillet, 2 octobre et 4 décembre 2012 ainsi que pour l'ensemble des séances extraordinaires dudit conseil pour l'année 2012.

ADOPTÉ

30.06 1111155019

---

**CA11 30 12 0453**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'octobre 2011 et en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 octobre 2011, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'octobre 2011 ainsi que du dépôt des listes de transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2011.

ADOPTÉ

30.07 1114230011

---

**CA11 30 12 0454**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-015**

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) de manière à autoriser la classe d'usages « H.4 – Habitation multifamiliale » dans la zone 296 et abrogeant le règlement numéro 9545 » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1114564009

---

**CA11 30 12 0455**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) de manière à autoriser la classe d'usages « H.4 – Habitation multifamiliale » dans la zone 296 et abrogeant le règlement numéro 9545 » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation dont la date et le lieu seront déterminés par la secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.01 1114564009

---

**CA11 30 12 0456**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E077**

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E077 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 105 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réaménagement de parcs, d'amélioration des installations sportives extérieures et d'aires de jeu ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1110443015

---

**CA11 30 12 0457**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E078**

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E078 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.03 1110443017

---

**CA11 30 12 0458**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E079**

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E079 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.04 1110493016

---

**CA11 30 12 0459**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E080**

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E080 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de véhicules municipaux dans le cadre du programme de remplacement de véhicules ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.05 1110493015

---

**CA11 30 12 0460**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E081**

Madame la conseillère de la ville Maria Calderone donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E081 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique ».

Madame la conseillère de la ville Maria Calderone demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.06 1114230012

---

**CA11 30 12 0461**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E082**

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E082 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.07 1111502007

---

**CA11 30 12 0462**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E083**

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E083 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction à la maison du citoyen ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.08 1111502008

---

**CA11 30 12 0463**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E084**

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-E084 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le Programme de réaménagement de rues ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.09 1112726008

---

**CA11 30 12 0464**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30045**

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-30045 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.10 1114939013

---

**CA11 30 12 0465**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 30 novembre 2011 relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-014 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) de manière à agrandir la zone 530 à même une partie de la zone 572 » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.11

---

**CA11 30 12 0466**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 24 novembre 2011 relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-013 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.12

---

**CA11 30 12 0467**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-70**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 30 novembre 2011 relativement au projet de la Résolution numéro PP-70 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'installation d'un panneau publicitaire autoroutier numérique comportant deux (2) faces, sur le lot 1 874 374 du cadastre du Québec » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.13

---

**CA11 30 12 0468**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-68**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 30 novembre 2011 relativement au projet de la résolution numéro PP-68 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 48 appartements au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 » dans le district de Rivière-des-Prairies dans le district de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.14

---

**CA11 30 12 0469**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-70**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-70 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'installation d'un panneau publicitaire autoroutier numérique comportant deux (2) faces, sur le lot 1 874 374 du cadastre du Québec – District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.15 1113469023

---

**CA11 30 12 0470**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-013**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) suite à l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.16 1114564006

---

**40.17 VACANT**

---

**40.18 VACANT**

---

**CA11 30 12 0471**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30044**

VU les articles 6, 59, 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

VU les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

VU l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et les articles 47 et 185.1 de l'annexe C de ladite Charte;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modifications, le Règlement numéro RCA11-30044 intitulé « Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux ».

ADOPTÉ

40.19 1114395001

---



**CA11 30 12 0472**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-001**

VU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4);

VU les articles 115 et 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

VU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles possède déjà un Règlement de lotissement numéroté RCA09-L01;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de règlement le 4 octobre 2011 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 1er novembre 2011, suite à une assemblée publique de consultation tenue le 19 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-L01-001 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01) ».

ADOPTÉ

40.20 1111896001

---

**CA11 30 12 0473**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30043**

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA11-30043 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2012) ».

ADOPTÉ

**Dissidence :** madame la conseillère Maria Calderone

40.21 1111155016

**CA11 30 12 0474**

**DÉROGATIONS MINEURES - 12165, 50<sup>E</sup> AVENUE - LOT 1 074 163**

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau demande aux personnes présentes s'y il a des nouvelles informations relatives à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 août 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la demande de dérogations mineures quant aux articles 115, 138, 374 et 379 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement aux normes visant l'implantation du perron (terrasse), de la clôture et de la piscine sur la propriété sise au 12165, 50<sup>e</sup> Avenue sur le lot 1 074 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel que présenté sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Éric Deschamps, daté le 10 mai 2011, minute 6920, à savoir permettre :

- l'implantation d'une piscine à une distance de 0,39 mètre de l'emprise d'une voie publique au lieu de 4,5 mètres (article 138);
- une distance d'une limite de terrain de 0,86 mètre entre la piscine et la limite latérale de la propriété et de 0,39 mètre entre la piscine et la limite avant de la propriété située du côté de la façade secondaire au lieu d'un (1) mètre (article 138);
- la construction d'une clôture dans l'emprise de la voie publique du côté de la façade secondaire dans une autre cour entre une limite avant et une façade et ses prolongements parallèles à une voie publique au lieu d'aucun empiètement (article 379) ;
- la construction d'une clôture du côté de la façade secondaire dans une autre cour entre une limite avant et une façade et ses prolongements parallèles à une voie publique à une distance de 0,42 mètre du trottoir au lieu de 0,75 mètre (article 379);
- une hauteur de clôture de 1,83 mètre pour la partie de celle-ci située dans une autre cour entre une limite avant et une façade et ses prolongements parallèles à une voie publique au lieu de 1,5 mètre (article 374);
- l'implantation d'un perron (terrasse) à 0,60 mètre de la limite latérale de la propriété au lieu de 1,2 mètre (article 115).

En raison des motifs suivants :

La demande de dérogations mineures ne répond pas à toutes les conditions prévues à l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-DM01), puisque :

- le requérant peut se conformer aux dispositions du règlement de zonage visées par la demande de dérogations mineures demandées quant à la piscine, au perron (terrasse) et à la clôture;
- la nature des dérogations n'est pas considérée mineure.

ADOPTÉ

40.22 1113077011

---

**CA11 30 12 0475**

**DÉROGATION MINEURE - 12471, RUE NAPOLÉON-BOURASSA - LOT 4 472 195**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 17 octobre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relative à la marge de recul avant secondaire minimale pour un bâtiment en construction projeté au 12471, rue Napoléon-Bourassa, sur le lot 4 472 195 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Réjean Archambault, en date du 9 juin 2011, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 22 septembre 2011, à savoir :

- permettre une marge de recul avant secondaire minimale de 2,91 mètres, au lieu de 3 mètres.

ADOPTÉ

40.23 1115270010

---

### CA11 30 12 0476

#### PIIA - 16300, RUE SHERBROOKE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 novembre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), la demande visant une opération cadastrale et les plans de construction d'un bâtiment multifamilial projeté au 16300, rue Sherbrooke, au coin de la 91<sup>e</sup> Avenue, sur le lot projeté 4 785 534 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'opération cadastrale est illustrée sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 28 janvier 2011, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 3 octobre 2011.

L'apparence des bâtiments proposés est illustrée sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Louis Houle, en date du 20 octobre 2011, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 24 octobre 2011.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur, monsieur Jean-François Dufour, en date du 21 octobre 2011, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et les services aux entreprises, en date du 24 octobre 2011.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Plan de la façade principale et plan des façades latérales. Et sur la façade arrière du côté de la 91 <sup>e</sup> Avenue.	Raven (noir), Brampton Brick
Bois torréfié	Idem	Noyer, Lebel, série Dreamwood
Bloc architectural	Idem	Gris minéral, Brampton brick
Aluminium	Plan de la façade arrière et plan des façades latérales	Gris colombe (006), Gentek et gris (04), Royal alumipro
Aluminium	Solin et soffite	Noir (30) et gris (04), Royal alumipro
Aluminium	Portes, fenêtres et gardes-corps	Noir

Des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés, mais doivent au préalable être approuvés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'aménagement paysager du site est illustré sur le plan d'aménagement paysager préparé par la technicienne en horticulture, madame Jessie Bogemans, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 24 octobre 2011.

L'essence et l'emplacement des arbres en cour avant peuvent être modifiés, mais doivent au préalable être approuvés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ

40.24 1110826008

---

**CA11 30 12 0477**

**PIIA - 7000, RUE MARIE-VICTORIN**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 22 de la section 2 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'apparence quant à des travaux de transformation visant l'ajout de deux (2) unités mécanique de ventilation sur le toit de la chaufferie du bâtiment situé au 7000, rue Marie-Victorin, sur le lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur la coupe longitudinale et sur la vue en plan de la toiture, soumises et estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 septembre 2011.

ADOPTÉ

40.25 1113469036

---

**CA11 30 12 0478**

**PIIA - 10492, RUE THOMAS-PAINE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial projeté au 10492, rue Thomas-Paine, situé sur le lot 3 858 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel qu'illustré sur l'élévation présentant le modèle, soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 27 octobre 2011, de même que sur le plan projet d'implantation préparé par

l'arpenteur-géomètre monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 14 septembre 2011, minute 2066, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Pierre	Façade et garde-corps	Ariscraft	Bois de chêne
Aluminium	Soffites et fascias	Gentek	Beige antique
Aluminium	Cadres des Portes	Gentek	Brun commercial / Bourassa
Aluminium	Cadres des fenêtres	Gentek	Beige antique / Magistral
Bardeau d'asphalte	Toiture	Iko	Bois cendré

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.26 1113469037

---

#### **CA11 30 12 0479**

##### **AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vue de la construction de conduites d'aqueduc ainsi que de conduites d'égouts pluvial et sanitaire dans le cadre des travaux des phases 7 et 11 du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies;

DE mandater le greffier à émettre cette autorisation de non-objection.

ADOPTÉ

40.27 1114642015

---

#### **CA11 30 12 0480**

##### **AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - CONTRE-ALLÉE DE LA RUE SHERBROOKE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires et arbres) en bordure du projet résidentiel sur la contre-allée de la rue Sherbrooke, entre la rue Delphis-Delorme et la 91<sup>e</sup> Avenue à Pointe-aux-Trembles;

DE mandater le greffier à émettre cette autorisation de non-objection.

ADOPTÉ

40.28 1114642016

---

**CA11 30 12 0481**

**RATIFICATION - TABLEAU DE PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier le tableau de programmation des événements publics 2011, tel qu'amendé, joint au dossier addenda comme annexe A, lequel remplace l'annexe A approuvée par le conseil d'arrondissement en date du 7 juin 2011 (résolution CA11 30 06 0202).

ADOPTÉ

40.29 1111312001

---

**CA11 30 12 0482**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C4.1)-015 - 14815, RUE SHERBROOKE**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA11-(C-4.1)-015, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'enlèvement d'une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 14815, rue Sherbrooke Est;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.30 1111537015

---

**CA11 30 12 0483**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-014 - 810, RUE DU COLOMBIER**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA11-(C-4.1)-014, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'enlèvement d'une zone de débarcadère réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 2 mètres, face au 810, rue du Colombier;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.31 1111537016

---

**CA11 30 12 0484**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - AVENUE NICOLAS-LEBLANC**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 26 octobre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE conserver le statu quo et de ne pas procéder à l'enlèvement de la signalisation de sens unique sur l'avenue Nicolas-Leblanc, entre la 26<sup>e</sup> Avenue et la 27<sup>e</sup> Avenue pour les raisons suivantes :

Les différents comptages de véhicules effectués, dans les semaines et les mois suivants l'implantation des mesures dans le secteur visé en 2005, ont démontré que celles-ci s'avéraient efficaces à répartir équitablement la circulation de transit sur les rues Nicolas-Leblanc et Daniel-Dony. Un relevé effectué à l'automne 2011 confirme par ailleurs que la situation n'as pas changé depuis l'implantation des diverses mesures de modération de la circulation en 2005.

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.32 1112726009

---

**CA11 30 12 0485**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - RUE THOMAS-PAINE**

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 6 décembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE donner suite aux requêtes pour l'installation d'arrêts sur la rue Thomas-Paine à l'angle de la rue Henri-Christophe, direction ouest et direction est, de façon à qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour, de manière à accroître la sécurité des usagers;

DE donner suite aux requêtes pour l'installation d'arrêts sur la rue Thomas-Paine à l'angle de la rue La Galissonnière, direction ouest et direction est, de façon à qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour, de manière à accroître la sécurité des usagers;

DE donner suite à la demande auprès de la Division du marquage et de la signalisation.

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.33 1111537014

---

**CA11 30 12 0486**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES - AVENUE ALEXIS-CARREL ET AVENUE LOUIS-LUMIÈRE**

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 28 septembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'installer des arrêts toutes directions sur l'avenue Alexis-Carrel, aux approches nord et sud de l'avenue Louis-Lumière de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de l'intersection de manière à accroître la sécurité des usagers;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.34 1111537012

---

#### **CA11 30 12 0487**

##### **CIRCULATION - STATIONNEMENT - BOULEVARD GOUIN**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 28 septembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ne pas modifier la signalisation existante et de conserver le statu quo pour la raison suivante :

Il a été constaté que les conditions de circulation qui prévalent sur le boulevard Gouin, entre la rue Sherbrooke Est et le pont Charles-de-Gaule, sont adéquates et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation tel que demandé par les requérants.

ADOPTÉ

40.35 1111537013

---

#### **CA11 30 12 0488**

##### **NOMINATION - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE nommer, monsieur Jean-Pierre Monette, citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

ADOPTÉ

51.01 1112471004

---



**CA11 30 12 0489**

**DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Mario Blanchet, Gilles Déziel et Giovanni Rapanà, conseillers d'arrondissement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2012.

ADOPTÉ

70.01 1111155020

---

**CA11 30 12 0490**

**ADOPTION - PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE RDP/PAT - ANNÉE 2012**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Prairies de l'année 2012, qui remplace celui adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2010 (résolution CA10 30 12 0467).

ADOPTÉ

70.02 1113100002

---

**CA11 30 12 0491**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 21 h 05

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.03

---

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2012.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement